

Bonjour,

J'ai déjà habité sur la rue Laight à Sillery, non loin d'un de ces sites patrimoniaux. Ces sites à l'époque ont été pour la plupart légués par les autorités françaises (le Roi de France) à plusieurs communautés religieuses. Si ces mêmes communautés ne peuvent plus assurer le suivi de ces mêmes sites, il serait normal que la propriété de ces sites reviennent à la collectivité québécoise et ne servent pas à enrichir indûment quelques promoteurs immobiliers.

Alain Gauvin